

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE*ANNEE SCOLAIRE 2024/2025***FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- OCTOBRE 2024****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 16 ET LE 20 SEPTEMBRE 2024 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENTMOIS DE : **OCTOBRE 2024**

- repas x 3,20 € = €
- repas x 3,60 € = €
- repas x 4,70 € = €

semaine 40		
M	J	V
1	3	4

semaine 41			
L	M	J	V
7	8	10	11

semaine 42			
L	M	J	V
14	15	17	18

semaine 43			
L	M	J	V
21	22	24	25
VA	CA	NC	ES

Nb de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2024/2025****- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30****- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30****Menus disponibles sur mansle.fr****RAPPEL TARIFS**

- 3,20 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,60 € : pour les résidents des autres communes

- 4,70 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents